



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## CHU Reims - Réhabilitation

Question orale n° 1002

### Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le projet de réhabilitation du centre hospitalier universitaire de Reims. Actée en 2015, ladite réhabilitation confortait la perspective de doter la Marne d'un établissement de qualité répondant aux attentes et aux besoins des patients et des praticiens hospitaliers. Dans ces circonstances, il est particulièrement regrettable que le Premier ministre ait annoncé une réduction de la capacité d'une quarantaine de lits dans le cadre de la phase 2 du projet de réhabilitation du CHU de Reims. Cette décision apparaît d'autant moins opportune que l'on mesure combien les besoins hospitaliers sont indispensables pour gérer les crises sanitaires telles que celle que le pays connaît avec le coronavirus et que le vieillissement de la population, acté par tous, emporte entre autres conséquences un nombre croissant d'hospitalisations au détriment de l'ambulatoire. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir confirmer l'offre de soins définie par le comité interministériel de performance et de modernisation de l'offre de soins à hauteur de 472 lits.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Beauvais](#)

**Circonscription :** Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1002

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 mars 2020](#)

**Question retirée le :** 24 mars 2020 (Séance de QOSD annulée)